

adopté

SÉNAT

le 1^{er} juillet 1976.

SESSION EXTRAORDINAIRE
OUVERTE LE 1^{er} JUILLET 1976

PROJET DE LOI

MODIFIÉ AU SÉNAT

*portant approbation du VII^e Plan
de développement économique et social.*

Le Sénat a adopté, en première lecture, après modifications, le projet de loi adopté par l'Assemblée Nationale, en première lecture, dont la teneur suit :

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (5^e législ.) : 2346, 2350, 2352, 2408, 2434 et in-8° 527.

Sénat : 374, 375, 376, 377, 378, 403 et 408 (1975-1976).

Article unique.

Le VII^e Plan de développement économique et social pour la période 1976-1980, annexé à la présente loi, est approuvé (1).

Délibéré, en séance publique, à Paris, le 1^{er} juillet 1976.

Le Président,
Signé : Alain POHER.

(1) L'annexe au projet de loi a été rectifiée par deux lettres de M. le Premier Ministre à M. le Président du Sénat (n^{os} 403 et 408, 1975-1976). Voir également les documents annexés au n^o 2346 (Assemblée Nationale, 5^e législature) et la lettre rectificative n^o 2434 déposée à l'Assemblée Nationale.